

JOURNAL MUNICIPAL

Automne 2013

Dossier : nouveaux rythmes scolaires et actualités de rentrée



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au 06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.
André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le jeudi de 14h à 18h sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistantes maternelles, Amandine Millioz au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Jean-François Ortolland au 04 76 99 75 56.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27.

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité. Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place du marché.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Bernin au 04 56 58 16 91.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél. : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 33 39 61.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter à Crolles au 04 76 04 94 81.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. : 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La municipalité du Touvet, en concertation avec les acteurs de la communauté éducative, a décidé de mettre en application dès la rentrée 2013 la nouvelle réforme des rythmes scolaires. Ainsi l'école française élémentaire revient à une semaine de 5 jours soit environ 180 jours de classe au lieu de 144. La réorganisation des temps scolaires de l'enfant est une petite révolution qui modifie les habitudes de tous et de chacun d'entre nous. Les enfants d'abord, qui travaillent cinq jours et bénéficient d'un temps de classe plus court avec des activités éducatives sous une forme ludique en fin de journée, les parents ensuite qui doivent adapter leurs organisations aux 4 jours et demi d'école avec des journées raccourcies, les enseignants enfin qui acceptent de prêter leurs classes, de coordonner leurs activités avec celles de la municipalité et d'adapter leurs activités pédagogiques complémentaires (APC) à l'organisation de la mairie. Mais les associations et la municipalité, chef de file de la réforme, sont également largement sollicitées puisque l'organisation du temps libéré incombe aux communes.

Depuis huit mois maintenant tous les acteurs de cette réforme travaillent sans relâche pour mener à bien ce projet : concertation de janvier à juin avec les parents d'élèves délégués, les enseignants, les élus, organisation en parallèle avec les employés municipaux, sollicitation et engagement des associations, groupes de travail autour d'un projet éducatif : la consultation a été large et rien ne serait intervenu sans la conviction, les discussions et l'engagement de chacun. Merci à tous de votre participation, de vos apports, de vos doutes, de vos inquiétudes et de tous ces éclairages croisés qui nous ont permis d'avancer.

Je souhaite ici saluer le travail accompli par Annie Vuillermoz-Genon, déléguée à la vie scolaire et à la lecture publique et celui des agents de la commune. Le plus difficile est sûrement devant nous avec l'application pratique et concrète de cette réforme. Une évaluation est prévue bien sûr. Toutes vos remarques nous permettront d'amender et de réajuster ce qui est entrepris. Le dossier du bulletin municipal de cette rentrée 2013 est consacrée à la mise en place de cette réforme au Touvet.

J'espère que vous avez passé un bel été et je vous souhaite une bonne rentrée.



Laurence Théry
Maire de Le Touvet



ÉCLAIRAGE PUBLIC, UN NOUVEAU NUMÉRO À VOTRE SERVICE !

Depuis le 8 juillet, pour que vos signalements et incidents soient traités plus rapidement le n° vert de l'entreprise EGBI disparaît, au profit des numéros des services techniques 04 76 99 75 56, et de la mairie 04 76 92 34 34.

Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Nouveaux rythmes scolaires et actualités de rentrée	Pages	4 à 15
Vie de la Commune	Pages	16 à 19
Travaux	Pages	20 à 23
Conseil Municipal	Pages	24 à 25
Panorama institutionnel	Page	26
État Civil/Petites Annonces	Page	27
Regards sur	Page	28

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Jérôme Armand, Loïc Duret, Julien Guffond, Jean-François Ortolland, Séverine Picot, Annie Vuillermoz

Photos : Bénédicte Bescher, Walter Bourdenet, Loïc Duret, Catherine Ivanoff (DL), Ganaël Mélis (DL), Frédéric Mélot, Andreas Nijenhuis, Jean-Claude Sambain

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Nouveaux rythmes scolaires et actualités de rentrée

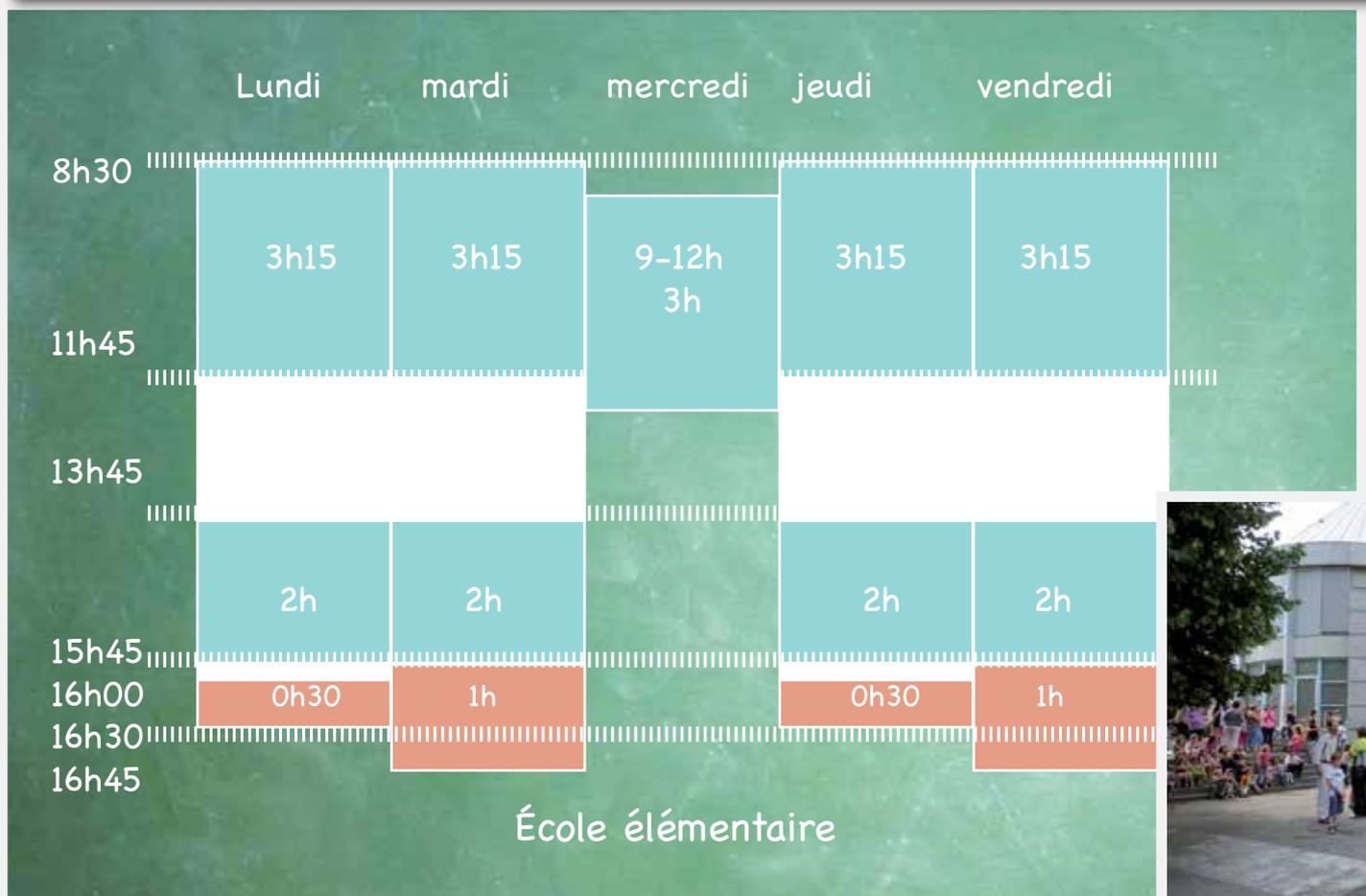
Après plus de six mois de concertation avec les enseignants, les représentants de parents d'élèves, les associations, les instances institutionnelles et les élus, ponctués par deux réunions publiques, la commune du Touvet met en place à la rentrée 2013 les nouveaux rythmes scolaires. Présentation en cinq points de cette nouvelle organisation, dont les objectifs visent à rééquilibrer le rythme de vie des enfants, répondre plus efficacement à la difficulté scolaire et mieux articuler les temps scolaires et périscolaires.

De nouveaux horaires...

... Pour respecter les rythmes de l'enfant, dans le cadre d'une semaine scolaire répartie en 9 demi-journées pour les élèves, avec une journée scolaire de 5h30 maximum par jour, ou 3h30 par demi-journée, une pause méridienne d'1h30 minimum, intégrant des activités pédagogiques complémentaires de 1h par semaine, animées par les professeurs des écoles, et des activités péri éducatives de 3h par semaine, dont l'organisation incombe aux communes.

À l'école élémentaire

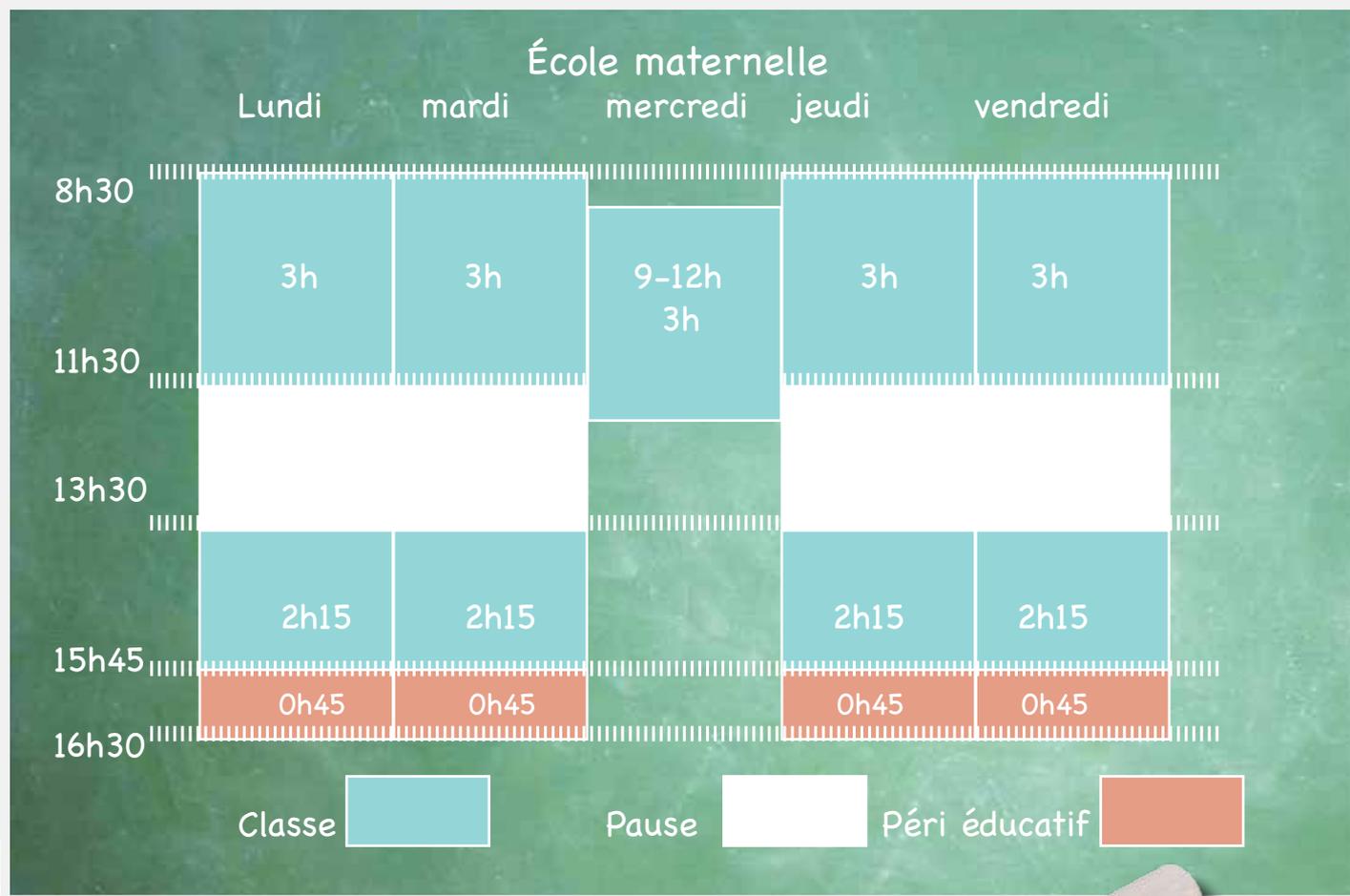
Il a été décidé d'allonger la matinée (8h30-11h45) pour enseigner de façon privilégiée ce qui relève des apprentissages fondamentaux, en bénéficiant d'une plus grande attention des enfants, de choisir le mercredi matin comme demi-journée complémentaire, conformément au souhait exprimé par la majorité des parents, mais en retardant l'horaire de rentrée pour garder une petite pause en milieu de semaine (9h-12h) et de positionner sur 2 jours, le lundi et le jeudi, des temps péri-éducatifs d'une demi-heure en restant à l'école, pour privilégier des temps d'une heure les mardi et vendredi permettant de sortir de l'école pour des activités au contenu plus structuré.



À l'école maternelle

À l'école maternelle, c'est le temps méridien et la place de la sieste qui ont été privilégiés. Ainsi les petits qui restent à la cantine peuvent se reposer quand ils sont fatigués. Avec une réorganisation interne, le concours des ATSEM (Agent Spécialisé des Écoles Maternelles) et des enseignants, chaque enfant peut adapter son temps de sieste à son rythme. Un moyen de concilier gros et petits dormeurs.

Les activités péri-éducatives existent également, tous les jours de 15h45 à 16h30, et c'est le développement du langage qui structure les activités retenues.



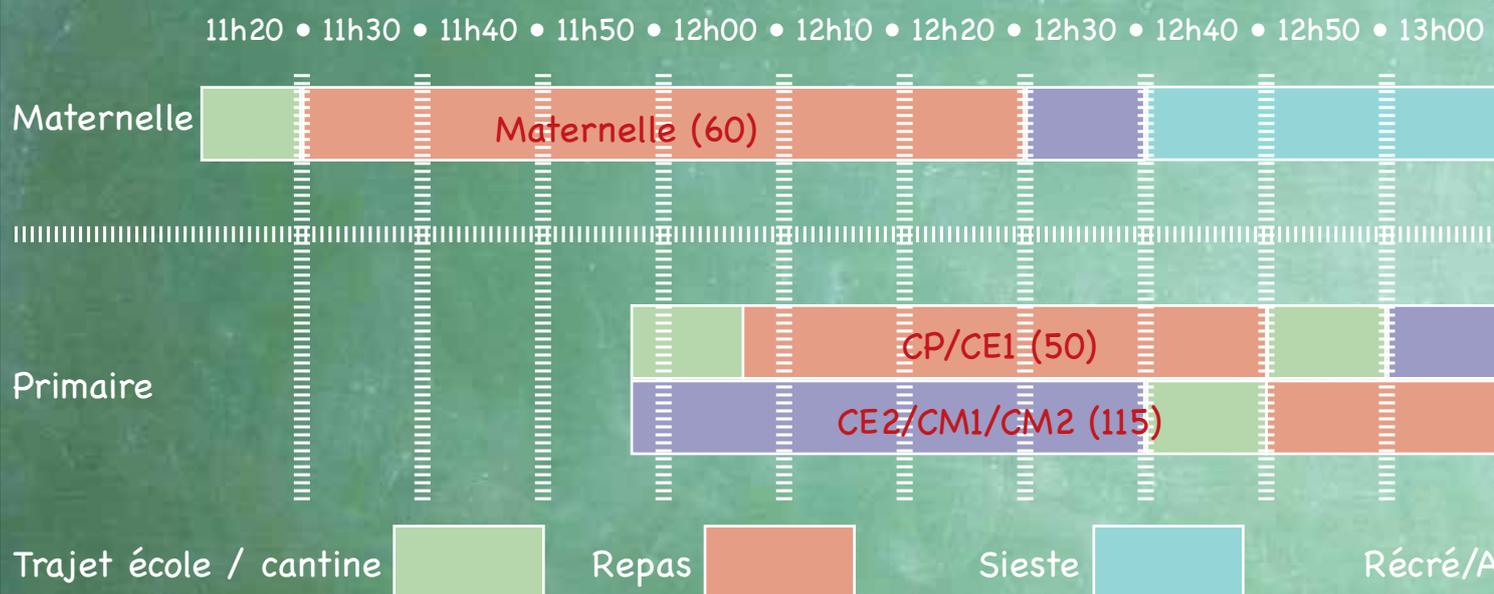
Une nouvelle organisation de cantine pour s'adapter à tous les âges

Les enfants de l'école maternelle finissent la matinée d'école vers 11h20 et se préparent pour la cantine. Ils commencent à manger dans le calme, avant l'arrivée des enfants de l'école primaire. Les enfants les plus jeunes de l'école primaire (CP et CE1) mangent au premier service, aux alentours de 12h. À 12h45, ils croisent les plus grands (CE2, CM1 et CM2), qui devraient s'être bien détendus à l'école pour manger avec plus de sérénité.

Cette nouvelle organisation cherche à mieux s'adapter aux rythmes de chaque tranche d'âge. Elle offre aussi un temps de repas un peu plus long aux enfants, particulièrement à ceux de l'école maternelle. Ainsi, ils devraient acquérir plus d'autonomie pendant le temps des repas.



Cantine



Et à la cantine justement qu'est-ce qu'on mange ?

Retour en chiffres sur la visite du Conseil Municipal des Enfants chez Vercors Restauration le 17 avril 2013, à Fontaine.

Vercors Restauration, Société d'Economie Mixte locale située à Fontaine, est depuis 2009 la société en charge des repas de la cantine, du centre aéré et de la halte-garderie.

Elle pratique une politique d'achats tournée vers l'agriculture locale et la sélection de fournisseurs de proximité.

Vercors Restauration a fait le choix des énergies vertes et promeut le commerce équitable.

Vercors restauration a fait le choix de l'agriculture biologique, dont nos enfants bénéficient deux fois par semaine.

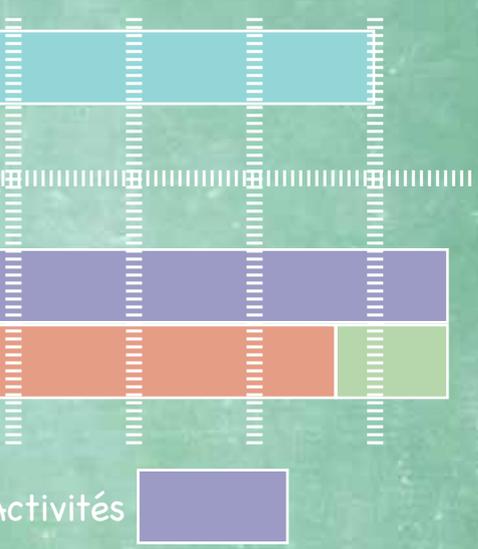
Au quotidien Vercors restauration, c'est :

- 6 chauffeurs livreurs qui se lèvent à 1h du matin et rentrent chez eux à 9h30
- 6 tournées pour arriver au Touvet vers 5h30
- 4 cuisiniers : 1 pour le froid et 3 pour le chaud
- 6000 repas par jour
- 400 kg de carottes râpées
- la petite sauteuse contient 160 litres
- la grande sauteuse contient 280 litres
- 300 litres de sauce
- 10 bêtes pour la viande
- 670 kg de veau
- 300 kg de pâtes
- 6 000 petits suisses livrés
- 50 employés
- 50 communes livrées

Pour toute information supplémentaire, adressez-vous aux élus du Conseil Municipal d'Enfants (Eloïse, Geoffroy, Salomé, Sam, Théo, Tiana ou Zélie).



• 13h10 • 13h20 • 13h30 • 13h40



Un projet éducatif global

pour rappeler des ambitions et des principes d'action

Pour structurer son action dans et autour de l'école, l'inscrire dans la durée, la municipalité a construit un Projet éducatif global, de façon transversale, en concertation, avec tous les acteurs de la communauté éducative, parents, enseignants, personnel communal, professionnels du secteur, au cours de réunions au printemps.

Un projet éducatif pour quoi faire ?

L'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens. Au-delà, la politique éducative menée par une commune coordonne l'action de tous les acteurs de la communauté éducative (élus, parents, enseignants, professionnels socio culturels et associatifs) autour d'un projet commun fondé sur les valeurs de l'action éducative publique, l'égalité, la solidarité, la laïcité.

Le document finalisé propose un cadre de dialogue entre tous. Il permet de construire autour des orientations définies un programme d'actions décliné à l'échelle de la commune.

Un projet éducatif pour qui ?

Le projet éducatif concerne l'ensemble des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de la commune pour favoriser l'égalité des chances et permettre l'accès de chacun à l'éducation, promouvoir l'éducation globale et la réussite pour tous.

Il s'inscrit dans le temps pour :



À chaque âge des ambitions précises pour des réponses adaptées

La petite enfance

La petite enfance est, de la naissance aux trois ans de l'enfant, une période de construction fondatrice. Des objectifs prioritaires permettent de créer un climat propice au développement : porter une attention individuelle à l'enfant, s'intéresser en priorité au développement du langage et favoriser son acquisition dès les premières années.



Les premiers apprentissages

Les premiers apprentissages se concentrent de trois à cinq ans et l'autonomie devient un sujet important du développement de l'enfant, qu'il faut amener progressivement à s'occuper de soi, de ses affaires, à se repérer dans son environnement, à s'exprimer. L'approfondissement du langage doit être valorisé sous toutes ses formes, de façon ludique, autour de jeux de mots et d'expression, de jeux d'écoute... du chant à la lecture en passant par le théâtre.



L'intégration sociale

De six à neuf ans, c'est l'intégration sociale qui est en jeu. L'entrée à l'école primaire et l'apprentissage de la lecture conduisent l'enfant vers l'âge de raison. Mais cet âge révèle aussi un grand besoin de s'exprimer et une nécessaire socialisation. Les orientations du projet cherchent à faire émerger un sens civique pour apprendre à partager, à respecter les règles de vie et de jeu, à respecter les différences, à s'entraider ou à accomplir des actions en groupe.



L'âge de transition

L'âge de la transition est le phénomène marquant des dix-douze ans, pas tout à fait adolescents mais s'éloignant déjà de l'enfance. Pour leur permettre de construire leur image et de structurer leur personnalité il importe de leur permettre de s'exprimer, de leur donner des points de repère, des principes et des règles de vie en société. Le fonctionnement social de cet âge étant très lié à la notion de groupe, la municipalité soutient toute la dynamique engageant à la constitution d'un groupe avec un but commun et la mise en place d'actions collectives.

L'âge de la construction

L'âge de la construction caractérise les treize-dix-sept ans et l'adolescence est une lente progression vers l'âge adulte. Pour permettre aux adolescents de devenir des citoyens épanouis, il faut les engager à être acteurs de leurs projets, à assumer des responsabilités et à prendre leur place dans la société. L'objectif est de permettre à ces adolescents de construire une personnalité solide, de les aider à élaborer une pensée, à affirmer leurs choix et leur personnalité, y compris indépendamment des autres. Cet âge de tous les possibles favorise aussi la prise de risque : le volet de la prévention structure aussi les actions à mener.



Où se met en place le projet éducatif ?

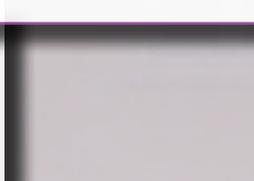
→ Dans toutes les structures et instances municipales

Relais d'assistantes maternelles, multi-accueil, centre aéré, contrat temps libre, point espace jeunes, conseil municipal des enfants, conseil d'attribution des places de crèche, conseil de crèche, bibliothèque...



→ Dans tous les lieux et instances institutionnelles d'éducation

écoles maternelle et élémentaire, collège, conseils d'école et conseil d'administration du collège...



→ Et dans les lieux éducatifs autour de l'école et des loisirs

Temps périscolaire, cantine et temps péri-éducatif, espaces associatifs...




LE TOUVET
GRESIVAUDAN

Projet Éducatif

une ambition collective de la communauté
éducative pour les enfants et les jeunes



Pour en savoir plus

Le projet éducatif communal est disponible au téléchargement sur le site internet www.letouvet.com, auprès de l'accueil de la mairie au format papier ou auprès de Julien Guffond, directeur du CCAS (j.guffond@letouvet.com).

Le projet éducatif est signé par les élus, les directeurs des écoles et du collège et les parents.

Les associations s'impliquent dans la mise en place des nouveaux rythmes à l'école

Changer les rythmes de l'école c'est changer l'ensemble des rythmes de vie. Tous les temps de l'enfant sont impactés, temps familiaux et sociaux et les associations seront elles aussi concernées. Invitées à s'impliquer dans la construction du projet éducatif et à proposer des activités pour les enfants après le temps scolaire - qui se termine désormais à 15h45 - les associations ont répondu «présentes».

Deux réunions organisées en avril par les élus concernés (Michel Nolly, adjoint aux associations et Annie Vuillermoz, déléguée du maire à la lecture publique et à la vie scolaire) ont permis de présenter les enjeux de la réforme et ses modalités d'application au Touvet, d'analyser collectivement les conséquences sur la vie des associations, de les mobiliser pour qu'elles s'impliquent dans la construction des activités proposées aux enfants.

Les activités proposées dans les temps péri-éducatifs et les activités proposées par les associations doivent se construire en parfaite complémentarité, et la mise en place de la réforme ne doit pas affaiblir l'activité des associations. Ainsi les activités péri-éducatives sont conçues comme des espaces de découverte, pendant des temps et des cycles courts (séances d'une heure, 7/8 séances de vacances à vacances). Les enfants rencontrent des activités nouvelles pour eux (sportives, artistiques, citoyennes, multimédia, ...).

Les associations voient dans ce dispositif l'opportunité de diversifier leur champ d'action, de faire connaître leur discipline autrement, et peut-être (sans doute) de séduire de nouveaux adhérents. Ce peut être un moyen de consolider des emplois d'animateurs salariés des associations.

Les propositions sont nombreuses. Les clubs de football, de rugby, de basket, le Pont des arts, la Ludothèque, la maison Saint-Jean, etc. sont acteurs des temps péri-éducatifs dès septembre 2013.

Les associations qui menaient leurs activités le mercredi matin ont exprimé leurs inquiétudes, elles doivent trouver d'autres modalités d'action, ce qui n'est pas toujours aisé. Certaines associations ne peuvent s'investir faute de disponibilités dans les temps impartis.

Nombre d'idées et d'envies sont en germe, elles doivent se concrétiser peu à peu et peuvent trouver place dans la construction des futurs cycles d'activités péri-éducatives.

La volonté de collaborer et de partager les compétences est au cœur des échanges. La mobilisation des ressources locales est un élément déterminant dans la construction des nouveaux rythmes de l'enfant. Merci à chacun.

Les activités péri-éducatives, mode d'emploi

12

Des inscriptions au mois de juin

Les activités péri-éducatives fonctionnent par cycle de vacances à vacances. L'inscription pour un cycle engage les parents pour l'ensemble du cycle. Les activités étant organisées pour que les enfants participent à toutes les séances, la présence aux activités doit correspondre aux jours d'inscription. Les dossiers d'inscription sont remis aux enfants des écoles dans les 15 premiers jours de juin. Ils sont aussi disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune www.letouvet.com, rubrique 100% pratique / vie scolaire. Des permanences sont organisées dans les 15 derniers jours du mois de juin pour permettre aux parents de déposer les dossiers complétés et les plannings de réservation pour l'année. En cas d'absence aux activités péri-éducatives, il faut informer les services de la mairie le plus rapidement possible.



Lieux, horaires et tarifs des activités péri-éducatives

À l'école maternelle, les activités péri-éducatives se déroulent à la fin du temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30 dans les locaux de l'école maternelle.

À l'école élémentaire, les activités péri-éducatives se déroulent à la fin du temps scolaire les lundis et jeudis de 15h45 à 16h30, les mardis et vendredis de 15h45 à 16h45. Les enfants sont récupérés à l'école après la classe, et rejoignent ensuite le lieu prévu pour l'activité et qui peut être : l'école, la mairie, la bibliothèque, le complexe sportif du collège, le complexe sportif du Bresson, le centre de loisirs, le centre hippique de La Frette. Cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des activités de chaque cycle.

Les parents ou responsables légaux récupèrent l'enfant à l'école obligatoirement à l'heure de fin d'activité (16h30 ou 16h45) en prévenant l'encadrant référent de son départ.

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial. Le tarif est un forfait global pour un cycle de vacances à vacances, quel que soit le nombre de jours.

Actualités de rentrée

Mouvements dans nos écoles

Ils nous quittent

Après 18 ans passés au Touvet, dont cinq ans à la direction de l'école, Pierre Daudin a pris une retraite bien méritée. Merci de tout ce temps consacré à nos enfants.

C'est le 4 juillet que tous, enseignants, inspecteur de l'éducation nationale, parents, enfants, anciens collègues et élus ont fêté le départ de Pierre Daudin, dont le discours, masquant une certaine émotion était comme d'habitude empreint de beaucoup d'humour.

Ce jour là, on remerciait aussi Murielle Scaringella, Fabienne Pansu et Céline Tissot partant pour d'autres horizons professionnels.

À l'école maternelle, c'est le 5 juillet que la municipalité, les parents et ses collègues accompagnaient le départ de Béatrice Bernard nommée à la Flachère.



Ils arrivent

Jean Michel Vivant succède à Pierre Daudin à la direction de l'école élémentaire des trois cours. Agé d'une cinquantaine d'années, natif de Bernin, il a commencé sa carrière à l'âge de 25 ans en région parisienne. Après 10 ans d'enseignement à Lumbin, il a été 10 ans directeur de l'école de Theys. Il nous vient de Saint-Pierre d'Allevard, où il a été depuis 2 ans directeur adjoint.

Il est entouré de 5 nouveaux enseignants, Florence Choplain, Julie De Brie, Carole Delignières, Isabelle Mathieu, Valérie Renaudin, dont vous pourrez découvrir les visages à l'école ou sur le site de la commune (www.letouvet.com) à compter du 20 septembre.

À l'école maternelle la Touveline, c'est Olivia Bouzon qui assure l'ouverture de la 5^e classe.



Nouveautés des Grappaloups

Après la création d'une haie pédagogique dans le corridor biologique, le centre de loisirs monte un nouveau projet, en partenariat avec la FRAPNA. La mare pédagogique du collège, laissée à l'abandon, va être réhabilitée par les enfants des Grappaloups. Ainsi, ils bénéficient d'un nouveau projet de développement durable sur leur lieu de vie, pour observer le cycle de vie d'une mare et les petites « bêtes » qui y vivent.

Les enfants du centre ont construit un jardin potager dans le parc des Grappaloups. Les plus grands ont mané la scie et les marteaux pour construire les bacs et les palissades, les plus jeunes ont plantés des fraises, des tomates et des herbes aromatiques. Tout au long de l'année, les enfants peuvent ainsi cultiver et récolter des fruits et légumes de saison, et embellir le jardin.

Dans le cadre du 3^e festival des arts de rue « Place libre », les Grappaloups ont participé à une semaine de sensibilisation aux arts de la rue avec la maison Saint-Jean. La conclusion de cette semaine débouche sur une « Grande Parade » autour du thème de la tribu animé par La Compagnie ToNNe.



Du nouveau à la Maison des Associations



Corine Salvi, embauchée par la commune depuis 2009, est appelée à d'autres fonctions à la mairie de Grenoble. Ainsi, c'est désormais Catherine Maraud qui accueille les associations à la Maison des Associations de 14h à 19h les mercredis et de 9h à 13h les vendredis.

Catherine Maraud a travaillé dans plusieurs collectivités territoriales en Alsace où elle occupait des fonctions de gestion administrative. Particulièrement impliquée dans la vie associative, elle connaît bien le fonctionnement des associations, l'ensemble des contraintes et des exigences du bénévolat.

N'hésitez pas à la solliciter ; elle est présente pour résoudre vos demandes logistiques, mais aussi pour élargir le champ des réponses et des solutions à vous apporter. faites-lui part de demandes plus spécifiques ou différentes, afin que le service proposé puisse s'enrichir et évoluer.



Catherine Maraud

Démarrage des travaux du Pôle Enfance le 19 août !

Les premiers coups de pioche (terrassement et gros œuvre) de ce bâtiment situé au quartier de la gare ont été effectués. Un chantier prévu pour 18 mois qui va permettre de réaliser un équipement de plus de 300 m² pour la petite enfance et 15 logements sociaux.

Pour tout savoir sur le déroulement du chantier vous pouvez vous reporter à la rubrique travaux, page 23.



Une nouvelle animatrice pour le relais d'assistantes maternelles

Anne Rodriguez occupe, depuis mars 2012, une double fonction de directrice du multi-accueil et d'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles. Pour travailler à l'ouverture du Pôle Enfance à la fin des travaux, elle quitte ses fonctions d'animatrice du RAM pour se consacrer désormais exclusivement à la direction des Touvetinious.

Depuis le 1^{er} septembre, Amandine Millioz est la nouvelle animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles. Éducatrice de jeunes enfants, Amandine a travaillé dans plusieurs structures de la petite enfance, à plusieurs postes, dans la région, mais au terme de plusieurs années d'expériences professionnelles, c'est l'animation d'un RAM qui la passionne... Bienvenue à elle !

Parents ou assistantes maternelles, Amandine vous renseigne lors de ses permanences sur rendez-vous, les mardis et jeudis de 13h30 à 19h, à la mairie. Les « temps collectifs » des enfants et des assistantes maternelles se tiennent les mardis et jeudis de 9h15 à 11h15 aux Grappaloups.



Anne Rodriguez



Amandine Millioz

Stationnement au collège, une expérimentation réussie qui devient définitive

Les circulations croisées des élèves, des véhicules et des transports collectifs étaient facteurs d'insécurité aux abords du collège La Pierre Aiguille. Ainsi depuis le mois de janvier 2013 une expérimentation menée de concert avec la direction du collège, la brigade de gendarmerie, la Communauté de Communes du Grésivaudan et la municipalité du Touvet a permis de scinder le nombre de bus entre le bas du collège, avenue de Montfillon et la rotation devant le collège. Ce délestage satisfait pleinement les autorités responsables et il devient donc définitif.



Acteurs locaux : un travail autour de la prévention se met en place

Pour prévenir les incivilités, réguler les difficultés constatées et engager un dialogue avec les jeunes, peu présents dans les réseaux et circuits institutionnels, la municipalité a initié un groupe de travail chargé de réfléchir, d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de prévention. Le périmètre géographique retenu dans un premier temps est celui du Clos Schmitt, particulièrement concerné par les troubles. Ainsi, la commune et le Centre Communal d'Action Sociale, le collège et la gendarmerie s'impliquent dans la réflexion. Riverains, professionnels, jeunes et groupes de jeunes, parents, et tous les acteurs identifiés seront bien évidemment sollicités pour être partie prenante de ce groupe de travail.

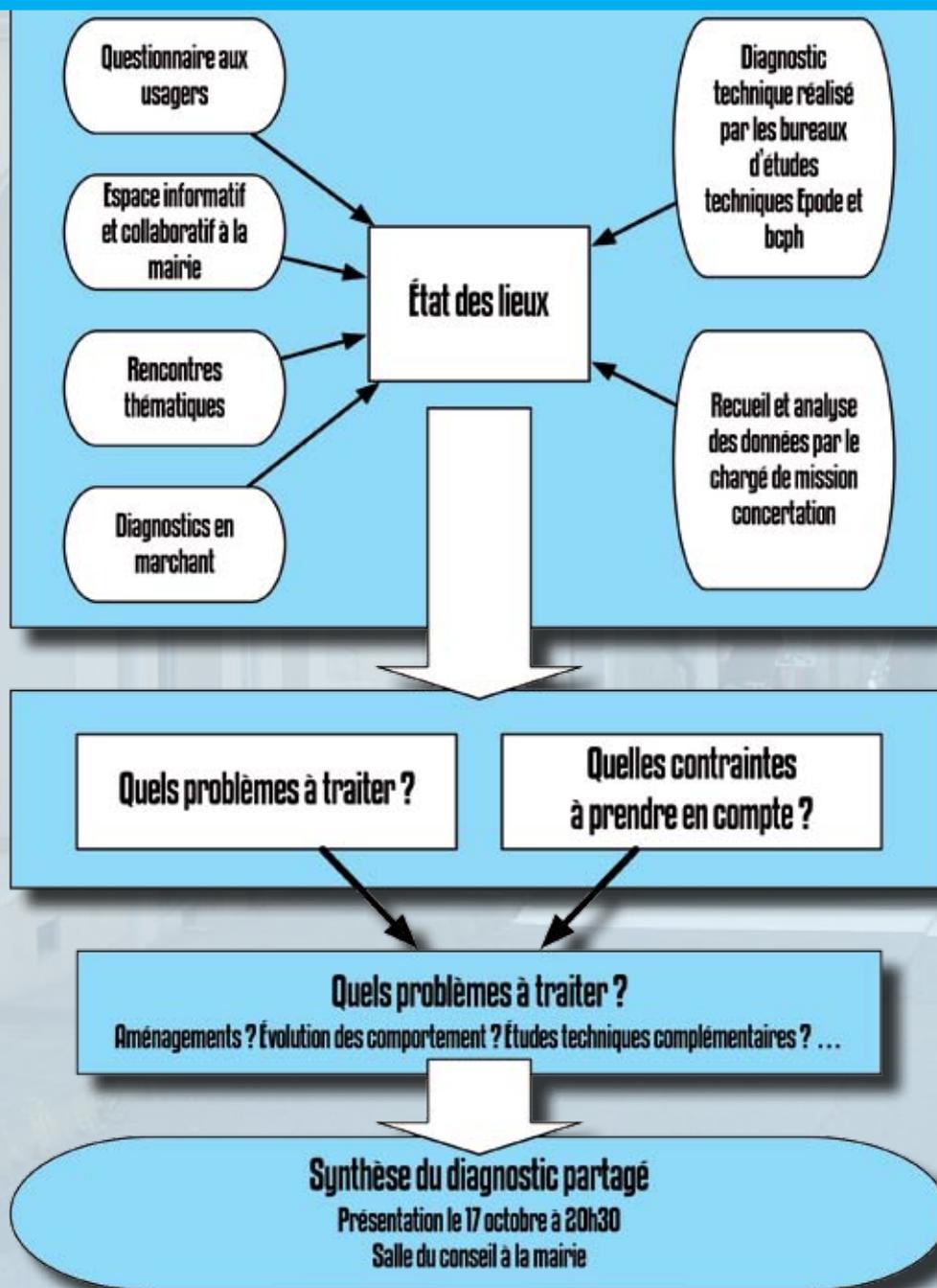
Vie de la commune

Les déplacements dans la grande rue

Point d'étape de la concertation en cours

Les déplacements dans la grande rue sont un sujet de débat depuis des années. Si des aménagements devaient être envisagés ils ne doivent pas remettre en cause nos habitudes de vie ou la vitalité de notre centre bourg. Aussi, la municipalité a choisi d'associer l'ensemble des habitants du Touvet à une démarche de « diagnostic partagé », pour déterminer ensemble les problèmes à traiter et les contraintes à prendre en compte. Questionnaire, rencontres thématiques, espace informatif-collaboratif à la mairie, boîte à idées, « diagnostics en marchant »... autant d'outils qui vous permettent de vous exprimer en toute liberté.

La démarche de diagnostic partagé en images



Les résultats du questionnaire «quelle circulation dans la Grande Rue »

Le 7 août, à l'issue d'une seconde diffusion du questionnaire, 120 retours étaient comptabilisés.

→ Favoriser l'accessibilité des commerces quelque soit le mode de déplacement apparait comme un enjeu majeur et commun.

83% des personnes déclarent se déplacer dans la Grande rue pour faire leurs courses, avec une légère baisse de la fréquentation les jours de fermeture de certains commerces le lundi et le jeudi, et une plus forte affluence le samedi. C'est le matin qu'elle est le plus utilisée : 91% contre 51% l'après-midi, 33% le soir et 22% entre midi et 14h. 50% des usagers sont tour à tour piétons et automobilistes et les déplacements piétons et automobiles sont prépondérants. Les déplacements cycles sont évoqués essentiellement par les enfants.

→ 77% des usagers déclarent rencontrer des difficultés dans leurs déplacements dans la Grande Rue et 92% proposent des pistes d'amélioration. Pour les automobilistes, 76% des automobilistes rencontrent des difficultés d'encombrements mais ils sont limités aux heures d'entrée et de sortie d'école. Les attentes exprimées rejoignent celles identifiées par le bureau d'études Epode : favoriser les circulations et le stationnement.

Le stationnement est cité par 40 personnes mais seules 13% d'entre elles suggèrent d'augmenter le nombre de places de parking. Les autres expriment les difficultés liées à des stationnements illicites, ou l'intérêt qu'il y aurait à favoriser le stationnement dans les parkings en périphérie de la Grande rue.

Les difficultés de croisement avec les bus sont évoquées et corrélées à la présence de stationnements illicites et aux gabarits importants des bus. Le manque de visibilité aux carrefours et les difficultés au niveau des priorités à droite en remontant la Grande Rue sont citées.

→ Assurer la continuité et la mise en sécurité des cheminements piétons apparait comme un enjeu majeur qui rejoint les exigences de mise en accessibilité

100% des cyclistes déclarent ressentir de l'insécurité.

Pour les piétons, le sentiment d'insécurité est très fort (cité par 86% des piétons) et les difficultés de circulation largement exprimées : trottoirs discontinus, parfois absents, trop étroits, de hauteur variable, obligeant souvent à circuler sur la route, notamment avec une poussette.

→ La totalité du traitement du questionnaire est consultable à l'espace informatif de la mairie ou sur le site internet de la commune www.letouvet.com.



A l'issue de la réunion publique du 5 juillet, et à la demande des participants, la municipalité vous offre à nouveau la possibilité de répondre au questionnaire diffusé au printemps, si vous ne l'avez fait.



Quelle circulation dans la grande rue ? Tous à vos stylos !

Un questionnaire pour donner votre avis

L'appel d'offre lancé en début d'année pour l'aménagement de la circulation de la grande rue va permettre à la municipalité de retenir un bureau d'étude pour établir une première phase de diagnostic des circulations existantes. Ensuite, une réunion publique de restitution permettra de dégager avec l'ensemble des habitants une problématique locale commune et concertée. Pour alimenter les débats à venir, nous vous proposons d'ores et déjà de répondre au questionnaire ci-joint.

Votre avis nous intéresse ...

1. VOUS ÊTES :
- Un homme Une femme
 - De moins de 20 20-40 40-60 60-75 Au-delà de 75 ans
 - Commerçant Profession libérale Retraité Sans profession
 - Salarié Chômeur Étudiant ou Scolaire
 - Du secteur public
 - Du secteur privé
 - Habitant du Touvet : oui non

2. VOUS VOUS DÉPLACEZ DANS LA GRANDE RUE DU TOUVET POUR :

- des raisons professionnelles
- faire vos courses
- aller chercher vos enfants à l'école (plusieurs réponses sont possibles)
- vous promener
- aller voir des proches ou des amis
- aller à des réunions
- autres précisez lesquelles :

3. VOUS VOUS DÉPLACEZ LE PLUS SOUVENT :

- en voiture
- en vélo
- à pied
- en bus

4. VOUS VOUS DÉPLACEZ LE PLUS FRÉQUEMMENT :

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
- Le matin Entre midi et 14 h L'après midi Le soir

Concertation Grande Rue

Prochains rendez-vous :

« Diagnostics en marchant »

Une invitation à sillonner la Grande Rue afin d'enrichir le diagnostic sur les conditions de déplacements de votre expérience d'usager, et à échanger sur les enjeux, les contraintes et perspectives...

RDV au kiosque de la place de l'école...



→ Mercredi 4 septembre à 18h30

Section 4 : de l'allée du château à la rue du fourneau

→ Vendredi 6 septembre à 18h30

Section 3 : de la rue du fourneau à l'avenue Fernand Gras

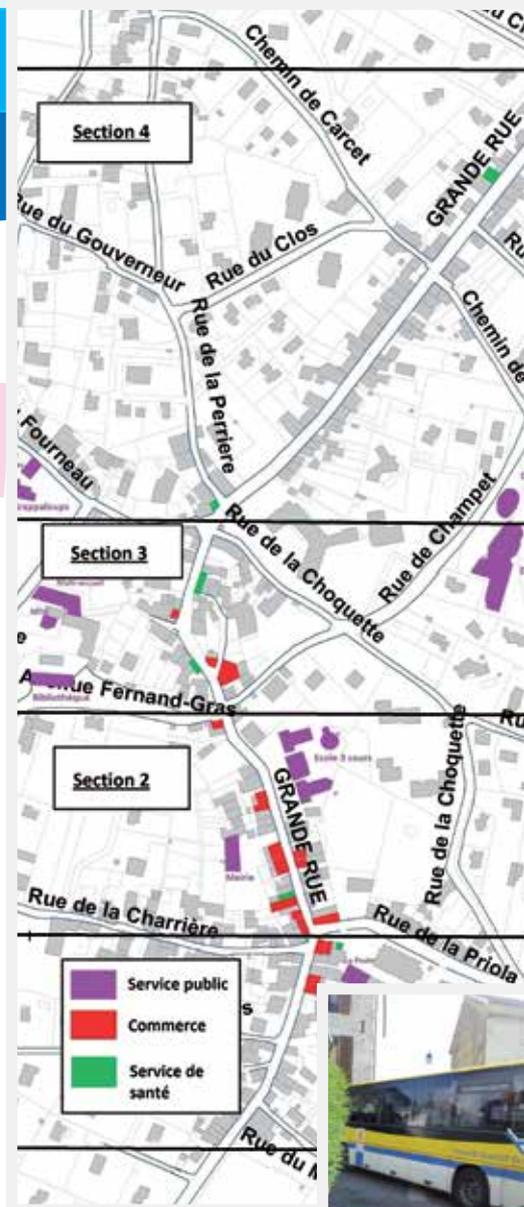


→ Lundi 9 septembre à 18h30

Section 1 : de la rue du Magasin à la rue de la Priola

→ Jeudi 12 septembre à 18h30

Section 2 : de la rue de la Priola à l'avenue Fernand Gras

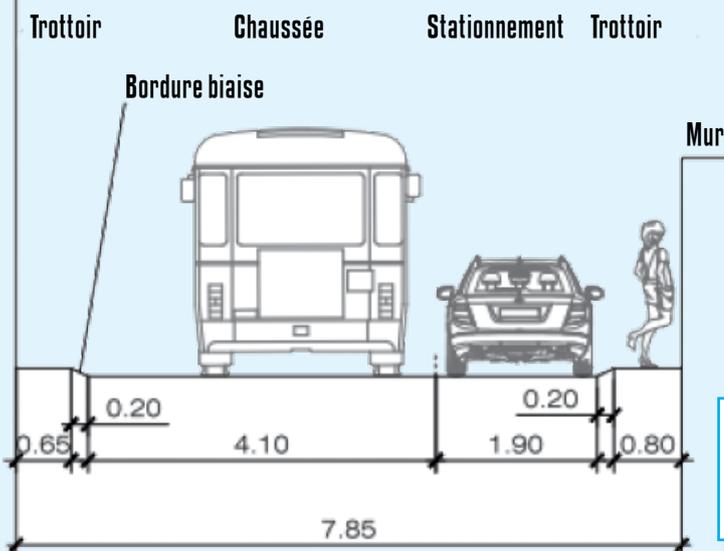


« Ateliers thématiques »

→ Semaine du 23 au 28 septembre, ateliers thématiques programmés en fonction des besoins identifiés à l'issue des « Diagnostics en marchant ».

18

L'analyse des coupes types de la voirie met en évidence un gain potentiel d'espace à destination des piétons sur l'ensemble de la Grande Rue. (Document BCPH).



→ Le rapport intégral des bureaux d'architecture collaborative, dans l'entrée de la mairie.

Analyse technique : quels résultats ?

Synthèse en sept points de la réalité de la grande rue

Comptage des véhicules, analyse des circulations, diagnostic des dysfonctionnements, habitudes de vie, recul sur notre cadre de vie, identification des éléments de paysage et de patrimoine... ont alimenté un état des lieux présenté lors de la réunion publique du 5 juillet.

→ Le trafic journalier moyen mesuré est de 2200 à 2700 véhicules/jour : ce n'est donc pas une zone de transit et ce chiffre se situe en deçà du trafic attendu sur une desserte communale de cette dimension.

→ Dans la zone centrale (Section 2) les vitesses mesurées sont similaires à une zone modérée de type zone 30km/h (alors même que la section est limitée à 50km/h) : l'aménagement actuel favorise la modération de la vitesse dans la zone des commerces. Inversement dans le haut de la grande rue (Section 4) la vitesse mesurée est supérieure à la limitation existante à 30km/h.

→ Pas de saturation des cases de stationnement, mais le stationnement illicite représente une contrainte du site.

→ Bonne desserte par les transports collectifs et proportion des bus faible (de 1,5 à 3% selon les sections) par rapport à l'ensemble du trafic. Progression des véhicules lourds difficile dans la Grande Rue.

→ Le schéma de circulation en place (double-sens) est optimal pour la desserte résidentielle et commerciale.

→ La circulation piétonne est importante, surtout dans la zone centrale (commerces, école élémentaire, mairie...) qui est aussi une zone de liaison avec les autres secteurs comportant des services publics (quartier de la gare et école maternelle). La discontinuité des itinéraires piétons et leur inadaptation aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes... est un problème majeur. Il faut donc donner plus de place aux cheminements piétons.

→ Concernant le volet patrimonial et paysager des éléments singuliers ont été mis en exergue : canaux, vieilles pierres, jardins de poche et jardins débordants, signalétique, matériaux nobles. Le bureau d'études a rappelé l'intérêt de les valoriser et de les rechercher.



Zoom sur les travaux



Les mois de juillet et août sont souvent l'occasion de faire avancer les travaux dans les bâtiments communaux désertés en période estivale ; et cet été les services techniques de la commune ont déjà largement préparé la rentrée.

Perception

Les travaux de réhabilitation énergétique de la commune se poursuivent et l'isolation thermique du Trésor Public par l'extérieur est désormais achevée sur les façades restantes.





Place de l'école

Au centre du village, place de l'école, un « local poubelle » permet d'avoir une vue plus esthétique du nouvel espace créé.

Bresson

Dans le complexe sportif du Bresson, c'est le local du bridge qui a bénéficié d'un bon coup de peinture sur les murs, dans le prolongement de ce qui avait été fait l'année dernière par l'équipe de bénévole du club.

Le chantier du pôle enfance est lancé

En phase chantier, le cheminement des poids lourds est prévu par la rue de l'Ancien Tram, avec une remontée de l'avenue de Montfillon à contresens et la mise en place d'un alternat. Mais à partir du mois de septembre, les entreprises s'organisent en fonction des horaires du collège et interrompent l'alternat rue de Montfillon de 16h30 à 17h. Les rotations de camions les plus importantes se sont déroulées au mois d'août. Les entreprises sont tenues de respecter le plan de circulation et les règles de sécurité.

L'accès à la Maison des Associations est maintenu pendant tout le chantier, avec un cheminement prévu par la rampe « accessibilité ».





Écoles

Dans les écoles, au-delà des travaux d'entretien courants pendant l'été, ce sont les toilettes extérieures dans la cour de l'école élémentaire qui ont bénéficié de nettoyage et de reprise des murs (maçonnerie, toile de verre, peinture), de réfection des portes (ponçage, peinture et changement des serrures), suivi et désinfection des blocs sanitaires.

À l'école maternelle, les dommages causés par un incendie d'origine criminelle (poubelle, interrupteur et affichage public brûlés) ont été réparés, avec une réfection de la façade, la réparation du tableau d'affichage en PVC (polychlorure de vinyle) et le changement du tableau d'affichage libre ; l'installation de deux bancs en béton et d'une poubelle complètent l'aménagement extérieur.





Clos Schmitt

Au Clos Schmitt, réhabilitation et mise en sécurité progressive du bâtiment du Pont des arts et de l'École de cordes avec la pose de plafonds anti feu, la réfection de la cage d'escalier et le changement des luminaires. Des travaux complémentaires doivent intervenir dès le mois de septembre.

À l'extérieur, la pose d'une barrière en bois et de plots en béton permet de délimiter un cheminement piéton. Le local des Grappaloups a bénéficié d'une réhabilitation, avec une réfection totale de la peinture, la création d'un espace réservé pour le relais d'assistantes maternelles et l'installation d'une table à langer.



Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juin et le 2 juillet



Associations

Subventions aux associations (2/07/13). Augmentation du nombre d'adhérents dans presque toutes les associations, avec 93 adhérents en moyenne dans chaque association et 37% de Touvetains. Budget global inscrit au budget de la commune de 55 000 € avec une première répartition comme suit :

Associations	2013	2012	Associations	2013	2012
École de Cordes	9500	8500	Ludothèque	600	600
École des Deux Rives	9000	9000	GrésiFreeRide	600	400
Rugby Club Touvet	4000	4000	ASTT (Football)	600	600
ASG	3000	3000	Grappashow	600	550
Judo	2600	2600	Chorale	550	500
Harmonie des deux Rives	2300	2300	TCST (Tennis)	500	500
Tire-Clous du Grand Manti	2000	1400	Pont des Arts	500	500
Grésiblues	1700	1500	Azimuts	400	400
English is fun	1600	1500	Yoga	400	
Danse	1200	1100	AEP Banque alimentaire	300	200
Basket	950	900	Rocktambules	250	250
Gymnastique volontaire	850	800	UMAC	200	200
Comité des Fêtes	800	800	Nounous et Cie	150	
Volley	700	600	Apprendre, Comprendre et Réussir	150	
Amitiés Loisirs	600	600	Colobane	150	
CPT Le Beaumont	600	600			



Accord à l'unanimité



Personnel

Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe (4/06/13) au service comptabilité de la Mairie, avec le départ d'un agent de catégorie B, remplacé par un agent de catégorie C. *Accord à l'unanimité*

Création/suppression d'un poste aux services techniques (4/06/13). Un agent des Services Techniques bénéficie d'une inscription au tableau d'avancement du grade d'Adjoint technique 2ème classe à un grade d'Adjoint Technique 1ère classe. Il convient de supprimer son poste antérieur pour en recréer un correspondant au nouveau grade. *17 voix pour et 3 abstentions*

Mise en place de la prime de fonction et de résultat pour les agents titulaires de catégorie A (2/07/13), valant indemnité différentielle pour deux agents ayant réussi l'examen réservé dans le cadre de la loi dite de « dé précarisation ». *Délibération adoptée : 15 voix pour et 5 abstentions*

Création/suppression de postes aux services techniques (deux postes d'adjoint technique 1ère classe supprimés et création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe) (2/07/13) pour inscription au tableau d'avancement. *Délibération adoptée : 18 voix pour et 2 abstentions.*

Contrats d'avenir (2/07/13) avec la création de deux postes pour occuper un poste d'animateur, entrant dans le cadre péri-éducatif et périscolaire, et un poste aux Services Techniques. L'objectif est la professionnalisation de jeunes sans qualification, en recherche d'emploi. Cette aide à l'insertion professionnelle de l'Etat s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. Un accompagnement social et une obligation de formation encadrent le dispositif.

Un chargé de mission est également recruté pour travailler sur la concertation de la Grande Rue pendant 7 mois. *Délibération adoptée : 14 voix pour et 6 abstentions*



Finances

Convention avec la Communauté de Communes du Grésivaudan pour constituer un groupement de commandes «Achat de papier» (04/06/13) blanc A4 et A3, pour diminuer les coûts. Compte tenu de la consommation de la commune avec 600 000 photocopies par an dans les écoles et 700 000 à la mairie, il est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes. Les prix seront fixés à l'issue d'un appel d'offres. *Accord à l'unanimité*



Urbanisme

Accord de principe sur la « décommunautarisation » de la zone Eurekalp (04/06/13) pour racheter à la CCG, la partie de ZAC communautaire qui fait suite à la ZAC intercommunale Eurékalp située à Saint-Vincent-de-Mercuze, pour développer la ZAC communale qui pour l'instant se remplit de façon satisfaisante. *Accord à l'unanimité*



Vente d'un terrain communal dans la zone du Bresson (04/06/13). Il est proposé de vendre deux terrains communaux de 1300 m² au tarif de 80 €, plus 5,92 € de PVR, le m². Parcelle AE 17 et AE 140. *Accord à l'unanimité*



Autorisation de signature d'un projet urbain partenarial aux Failles (2/07/13), pour étendre le réseau d'assainissement ; coût : 90 000 €, dont 10 % pour la commune. *Accord à l'unanimité, moins 1 voix qui ne prend pas part au vote*



Scolaire - Enfance

Conditions d'inscription et tarifications aux activités péri-éducatives et au service de la périscolaire : (04/06/13).

Pour aligner l'ensemble des tarifs des services de la commune sur le Quotient Familial de la halte-garderie, cantine, et centre aéré, doté de neuf tranches différentes, il est proposé de changer la grille de tarification de la garderie périscolaire, conformément à la préconisation de la Caisse d'Allocations Familiales. De la même façon une tarification au forfait pour les activités péri-éducatives est proposée pour les 5 cycles d'activités répartis sur l'année dans le cadre des activités péri-éducatives.

Quotient familial	% de population concernée	Coût périscolaire (en €)/h	Coût péri-éducatif (en €) /cycle
Moins de 300	4,70 %	0,5	1
301 à 600	9 %	0,7	3
601 à 900	15 %	1	5
901 à 1200	23,50 %	1,3	7
1201 à 1500	21,80 %	1,5	8
1501 à 1800	10,26 %	1,6	8,5
1801 à 2100	4,70 %	1,8	9
2010 à 2300	5 %	1,9	9,5
Plus de 2301	6,04 %	2	10

Au coût du périscolaire se rajoutent 35 centimes de goûter. *Accord à l'unanimité*

Règlement intérieur des activités péri-éducatives (2/07/13) : horaires, modalités d'inscription, traitement des absences et manquements au règlement, tarifs, lieux d'activités. *Accord à l'unanimité*



Divers

Declassement du domaine public au domaine privé d'un véhicule C15 en vue de son aliénation (04/06/13). *Accord à l'unanimité*

Fixation des tarifs photocopie de la bibliothèque (04/06/13), en alignant les tarifs sur ceux pratiqués à la mairie, soit 15 centimes pour le noir et blanc et 30 centimes pour la couleur. *Accord à l'unanimité*

Demande de subvention d'urgence au Conseil Général : mise en sécurité de l'école de Cordes (2/07/13), pour finaliser les mesures déjà engagées. *Accord à l'unanimité*



Panorama institutionnel

Réforme des collectivités territoriales :

modification des règles des élections locales

Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral, a été adopté par les députés le 17 avril. Seule une saisine du Conseil constitutionnel pourrait retarder son application. L'occasion de revenir sur les changements électoraux à venir.

Élections municipales et intercommunalité

Plus de panachage au Touvet dès les élections municipales de mars 2014 : le seuil de la proportionnelle est abaissé de 3500 habitants à 1000 habitants. Ainsi le scrutin est proportionnel, de liste « **complètes** », à deux tours, avec une prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête (c'est-à-dire qu'au 1er ou au 2ème tour, elle se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir NDLR). Le reste des sièges est attribué selon la règle de la plus forte moyenne. **La liste devient obligatoirement paritaire**, c'est-à-dire qu'elle doit appliquer une stricte alternance de candidats des deux sexes. **Les adjoints** ne sont plus désignés dans l'ordre du tableau.

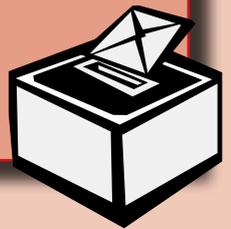
Avancée démocratique pour les conseillers communautaires en instaurant l'élection directe, par fléchage, des conseillers communautaires lors des élections municipales. Ils sont élus en même temps que les conseillers municipaux : la liste des candidats au siège de conseillers communautaires figure, de manière distincte, sur le même bulletin de vote que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue. Le nombre maximum des conseillers communautaires et des vice-présidents de la communauté est limité. Ainsi le Touvet ne compte plus que deux représentants (contre 5 auparavant).

Élections cantonales, désormais appelées élections départementales (Conseil Général)

La loi crée un scrutin binominal paritaire, avec une femme et un homme pour garantir une parité chez les élus départementaux. Le scrutin majoritaire à deux tours est maintenu. En revanche le nombre des cantons est divisé par deux (soit de 58 à 29 en Isère) et leur taille doit atteindre un nombre moyen d'habitants (en Isère il est fixé à 42000 habitants, avec une tolérance de plus ou moins 20%). Ainsi un redécoupage va être opéré prochainement par le Ministère de l'Intérieur. Pour le canton du Touvet (23000 habitants), cela signifie un regroupement avec un ou deux autres cantons limitrophes. Affaire à suivre...

À noter : report des élections cantonales et régionales à MARS 2015

Pour en savoir plus : www.interieur.gouv.fr



L'insécurité routière en Isère : les chiffres de 2012

De 2007 à 2011, 334 accidents ont été évités (-32,8%), 14 vies (-16,9%) et 449 blessés (-32,2%) ont été épargnés. Les chiffres 2012, historiquement bas, vont dans le même sens : baisse de 11% des accidents, diminution de 10% du nombre de tués et recul de 17% du nombre de blessés.

En revanche, les chiffres du premier trimestre 2013 sont inquiétants avec une progression importante du nombre de tués, avec 21 personnes qui ont trouvé la mort dans le département depuis le début de l'année, soit 13 de plus qu'en 2012 à la même période.

Les principales causes se situent dans la perte de contrôle du véhicule et la consommation de drogue ou d'alcool. La vigilance des usagers et leur parfait respect des règles élémentaires de sécurité (vitesse, alcool et drogue, ceinture de sécurité) doivent être amplifiés.

Source : Préfecture de l'Isère



État Civil



Naissances

Le 12 juin 2013 : Arthur BRAILLON
Le 22 juin 2013 : Sasha FERTON
Le 20 juillet 2013 : Elouan ALLANO
Le 20 août 2013 : Clovis, Hakim, Gilles MONIB

Mariages

Le 15 juin 2013 : Oriane RAFFIN et Pierre CANTET
Le 6 juillet 2013 : Barbara JACQ et Patrick BOISSONNEAU
Le 10 août 2013 : Nathalie HOARAU et Luc TISSOT

Décès

Le 8 juillet 2013 : Annie WEBER
Le 27 juillet 2013 : René GONNET
Le 1er août 2013 : Jean-Claude ROSSANO
Le 8 août 2013 : Marie ANTHELME
Le 18 août 2013 : Antoine DAMATO
Le 23 août 2013 : Suzanne BRUYERE veuve PERRIN



Petites Annonces

Formations BAFA

La Communauté de Communes organise aux vacances de la Toussaint une formation de session générale BAFA et deux sessions d'approfondissement BAFA «le jeu» et «activités périscolaires». Ces sessions sont destinées aux jeunes du territoire. La Communauté de communes prend en charge 23 % du coût des stages ainsi que la restauration des stagiaires.

La plaquette d'information et d'inscription est téléchargeable sur le site www.le-gresivaudan.fr (onglet « Solidarités Social » / Jeunesse).

Clôture des inscriptions le 7 octobre 2013

Contact :
Blandine Marocco
Coordinatrice jeunesse
Tél: 06 80 53 61 05

Devenez bénévoles auprès des personnes âgées hospitalisées au CHU de Grenoble

Afin de répondre à la forte demande d'accompagnement des personnes âgées hospitalisées, l'association PHARES (Personnes Hospitalisées Agées, Réadaptation, Ecoute, Soutien) cherche des bénévoles qui souhaitent s'investir (visites, chants, ateliers manuels, décoration des services, salon de thé, animations diverses...).

Venez rejoindre les équipes de bénévoles de l'association PHARES. N'hésitez pas à nous contacter même pour apporter un soutien ponctuel.

Nous proposons le Passeport Bénévole, outil de valorisation des compétences bénévoles et d'évolution professionnelle créé par France Bénévolat (www.francebenevolat.org).

Tel : 04.76.76.54.15 Poste 63910 ou 06.30.50.16.42
Mél : associationphares@chu-grenoble.fr
Site : www.association-phares.org



19ème SALON Chapareillan (38)



TERRE SAVEURS

TERROIR

19 & 20 Octobre 2013

Salle polyvalente



♦ Entrée libre Samedi ↘ 14 H > 19 H
Dimanche ↘ 10 H > 19 H

RESTAURATION * DEGUSTATION * BUVETTE

♦ Animations :

- Le monde des céramistes
(initiation à la technique japonaise du RAKU).
- Sur inscription : Atelier poterie enfants
- Animaux nains



Remise annuelle

Kim et Yvan de Carrelages Moins Cher sont heureux de proposer aux Touvetains une remise de 15% à l'année sur tout achat de carrelage (hors accessoires et non cumulable avec d'autres promotions en cours).

Remise accordée sur présentation d'un justificatif de domicile, n'hésitez pas à nous signaler que vous habitez la commune.

Regards sur...



Jean-Claude Sambain, photographe amateur à « l'objectif » très professionnel



Jean-Claude Sambain, originaire du sud de la France, est venu à Grenoble pour faire ses études supérieures avant de devenir professeur d'électronique à l'IUT de Grenoble. Depuis 1970, il habite le Touvet où, passionné par l'image, il accompagne bon nombre de manifestations communales, son appareil photo en bandoulière et sa caméra vidéo à la main. Sans lui, au Touvet, nos souvenirs n'auraient pas la même couleur ! Retour sur un parcours en trois questions :

→ D'où vient votre passion pour la photo et la vidéo ?

Dans ma jeunesse j'ai installé un petit labo de développement de photos dans le sous-sol de mes parents. L'aspect technique m'attirait et je me suis formé « sur le tas ». Garder une trace, un « aide-mémoire du temps présent » m'intéresse. Est ensuite arrivée la vidéo et l'irruption d'une caméra numérique compacte sur le marché coïncidait avec mon départ à la retraite : je me suis lancé. Plan large et mouvement complètent la photo.



→ Quelles sont vos cibles privilégiées ?

Je fais beaucoup de randonnée et je suis toujours émerveillé par le spectacle de la nature. Je prends énormément de photos de paysages, de la faune et de la flore des Alpes française et italienne. À tel point que j'ai participé à l'avant-projet de création de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.

J'ai toujours eu aussi un grand intérêt pour la vie locale et envie de participer aux activités proposées dans chaque commune où j'ai vécu. Je me dis qu'il faut mettre en images toutes les manifestations de vivre ensemble.



→ Et quelles images gardez-vous en tête au Touvet ?

J'ai pu photographier la grande batucada organisée en 2005 par Murielle Ghoreishi, les concerts de l'Harmonie des Deux Rives dirigés par Cédric Bachelet ou ceux de la Chorale du Touvet dirigée par Aude Moussy, toutes les éditions de Macadam Peinture, de la Journée Plantes & Jardins, de la fête de la Musique ; les commémorations et tous les événements autour du Jumelage avec la ville croate de Novska.



Pour partager photos et vidéos, Jean-Claude Sambain a créé un site internet : www.sambain.fr. Une page est consacrée au Touvet, une autre à la Chartreuse, tandis qu'une page est dédiée au reste du monde ! Connectez-vous...

